



Déclaration du SNUipp-FSU 52 au CTSD du 15 octobre 2019.

Nous ne pouvons pas commencer ce CTSD sans avoir une pensée pour notre collègue Christine Renon.

Le 21 septembre dernier, Christine Renon, directrice d'école maternelle à Pantin (93) a mis fin à ses jours sur son lieu de travail.

Notre collègue a signé sa lettre « *Une directrice épuisée.* ». Au-delà de la grande émotion que ce décès a suscité dans l'ensemble de la communauté éducative, il pose aussi des questions sur les conditions de travail des directrices et directeurs et plus généralement de l'ensemble des personnels présents au quotidien dans les écoles.

Le 3 octobre, l'hommage à Christine Renon rendu dans tous les départements témoigne de la tristesse de toute une profession, mais dit aussi sa colère. Conditions toujours plus difficiles d'exercice du métier, travail empêché, perte de sens, fatigue, voire épuisement professionnel : le malaise est profond.

Le même jour, le ministre envoie une vidéo dans laquelle il s'engage à mettre en œuvre un « *comité de suivi sur la direction.* » Il dit souhaiter y dégager un consensus et dans le même temps, un rapport parlementaire encourage la création d'un statut de chef d'établissement. Or, on sait bien que cette question du statut ne fait pas accord dans la profession, pas plus que la création des établissements des savoirs fondamentaux, massivement rejetée par l'ensemble de la communauté éducative au printemps dernier, l'obligeant à les retirer de sa loi.

Pour la FSU, un statut de chef d'établissement du 1er degré serait une réponse inappropriée et de nature à aggraver les conditions de travail des directeurs et des directrices. Aucun statut ne leur permettra de répondre aux multiples sollicitations qui sont les leurs, ni à l'empilement des tâches et à la complexification de leurs missions.

Pire, cela les éloignerait de leurs équipes, alors même que l'isolement aggrave les problèmes. La direction d'école a besoin de reconnaissance, c'est une évidence. Cela passe par l'augmentation des temps de décharge et de la rémunération,

la simplification des tâches administratives et l'accès à des temps réguliers de formation. Les emplois d'aide administrative, entièrement supprimés, doivent être rétablis sous la forme d'emplois pérennes et statutaires d'aide au fonctionnement de l'école. Voilà qui fait consensus !

Par ailleurs, Jean-Michel Blanquer prône un retour à l'apaisement et à la sérénité qui passe par le bien-être au travail des personnels. Chiche !

La réalité à cette rentrée est tout autre. Dans le cadre des classes dédoublées, plusieurs visites d' IEN et CPC sont prévues. Quel en sera l'objectif ? Accompagner ou inciter fortement les collègues à suivre le petit guide orange qui, rappelons-le, n'est que prescriptif et ne saurait remplacer les programmes en vigueur ? Les retours des visites déjà effectuées montrent que notre inquiétude est légitime et que certains collègues ont ressenti une pression trop importante de leur IEN et une atteinte à leur professionnalité et à leur liberté pédagogique. Quid de l'apaisement et la sérénité ?

De même, la création des PIAL semble se dérouler dans l'improvisation absolue. L'administration est encore à la recherche de référents. Pire, les AESH ne sont pas informé-es des possibles conséquences de ce nouveau dispositif, surtout en termes de mobilité et de flexibilité.

Sur la juste reconnaissance du travail des personnels, ce gouvernement n'est pour rien dans l'augmentation de 300 euros annuels en moyenne soit 25€/ mois : une aumône . Il nous a fait même perdre cette somme cette année en retardant d'un an l'entrée en vigueur des maigres dispositions du PPCR en 2018. Sans compter le gel du point d'indice pour 2020 malgré une prévision d'inflation de 1.3% et la hausse de la cotisation retraite de 0.37% dès janvier.

Concernant notre rentrée départementale, vos services se réjouissent d'une rentrée relativement sereine.

De notre côté, nous considérons qu'il y a des situations préoccupantes suite aux fermetures de classe de l'année dernière.

Dans certaines écoles, pour palier à des fermetures de classe, on utilise des ZIL pour « faire baisser la pression ». Il est parfois demandé aux directeurs de rédiger un projet tout en étant incertain de la pérennité de leur présence. Celui-ci représente une charge supplémentaire pour des directeurs qui n'ont jamais connu une rentrée aussi stressante et chronophage.

La fonction des ZIL n'est pas de palier aux difficultés engendrées par la carte scolaire, ni même comme on peut le voir, d'être en renfort dans les classes pour canaliser les enfants au comportement difficile.

Ceci n'est satisfaisant pour personne !